



**FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton**  
(auparavant *FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital*)  
(HFY, HFY.U : TSX)



**HAMILTON ETFs**  
FINANCIAL SECTOR SPECIALISTS



# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction .....	1
Faits saillants de nature financière.....	7
Rendement passé .....	10
Sommaire du portefeuille de placements .....	11

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....**

13

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière .....	14
États du résultat global .....	15
États de l'évolution de la situation financière .....	16
États des flux de trésorerie.....	17
Tableau des placements .....	18
Notes afférentes aux états financiers .....	21



## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton (*auparavant FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital*) (« HFY » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HFY est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers mondiales un rendement à long terme qui consiste en un revenu régulier de dividendes et de distributions avec une croissance modérée du capital à long terme, notamment des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. Le FNB investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés financières situées dans divers pays.

HFY tente d'atteindre son objectif de placement en choisissant des sociétés de services financiers qui sont situées dans divers pays et qui, de l'avis de Hamilton Capital, en qualité de conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), offrent un bon potentiel d'augmentation à long terme des versements de dividendes et de distributions. Afin de déterminer les sociétés qui remplissent ces critères, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise spécialisées et il examine les caractéristiques de chaque société, telles que son rendement, son évaluation et ses



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

perspectives de croissance, ainsi que son macro-environnement, y compris, notamment, la croissance du produit intérieur brut (PIB), les tendances du taux d'inflation et des taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires et les tendances réglementaires.

Il est prévu que le portefeuille du FNB sera composé en tout temps de titres d'environ 50 à 80 émetteurs. Ces placements seront répartis entre différents pays et sous-secteurs d'activité. HFY investit principalement dans des titres de participation inscrits à la cote de bourses mondiales importantes, notamment dans des certificats américains d'actions étrangères (« CAAE »), et pourrait également investir dans des titres privilégiés à l'occasion. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

### Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou au site [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque lié aux marchés
- Risque lié aux émetteurs
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque juridique et réglementaire
- Risques liés à la cybersécurité
- Volume d'opérations des placements sous-jacents
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- Rendement des banques et des institutions financières
- Évolution du cadre réglementaire du secteur mondial des services financiers
- Risque lié aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Risque lié aux fluctuations des devises
- Risque de change
- Risque lié à un placement dans des fiducies de placement immobilier (FPI)
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié à l'utilisation d'options
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risque lié à la concentration
- Risque lié à l'utilisation de données historiques
- Risque lié à la faible capitalisation
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
- Risque lié aux fonds négociés en bourse (FNB)
- Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
- Absence de rendement garanti



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2019, les parts de catégorie E négociées en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») du FNB ont produit un rendement de 13,87 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. Les parts de catégorie E négociées en dollars américains (les « parts en \$ US ») du FNB ont produit un rendement de 18,71 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. Les parts de catégorie E en \$ US ne constituent pas une catégorie de parts distincte du FNB; elles correspondent plutôt à la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à la date du jour.

L'indice KBW Financial Sector Dividend Yield Total Return, un indice pondéré en fonction du ratio dividende/cours composé de 40 titres du secteur américain des services financiers qui sont liquides et versent des dividendes élevés, a produit un rendement de 9,16 % pour l'exercice en dollars canadiens, sur la base du rendement total (13,59 % en dollars américains). L'indice de rendements totaux nets MSCI Monde, un indice boursier général qui regroupe plus de 1 600 titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation sur 23 marchés développés à l'échelle mondiale, a dégagé un rendement de 12,42 % pour la période en dollars canadiens, sur la base du rendement total (16,98 % en dollars américains).

### *Revue du marché mondial et du secteur des services financiers*

Après un quatrième trimestre de 2018 caractérisé par la volatilité, le début de 2019 a été marqué par une confiance renouvelée dans la croissance à l'échelle mondiale qui a fait renaître l'optimisme des investisseurs et stimulé les marchés en général. Bien que les préoccupations concernant les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et leur incidence possible sur la croissance mondiale aient continué de faire les manchettes tout au long de la période, la majorité des grands indices financiers (notamment ceux de l'Europe, des États-Unis, du Canada et de l'Australie) ont terminé le premier semestre de 2019 en territoire positif.

Aux États-Unis, la plupart des indicateurs économiques importants sont demeurés positifs et le contexte réglementaire est demeuré favorable. Après avoir souffert de la volatilité accrue sur les marchés vers la fin de 2018, les titres financiers se sont redressés, les sociétés ayant affiché de solides bénéfices grâce à la stabilité des marges et des coûts du crédit. Au Canada, les titres des sociétés de services financiers, qui avaient subi la correction de la fin de 2018, ont également augmenté.

En Europe, les titres financiers se sont fermement redressés, le retour à la normale attendu de la politique monétaire ayant continué d'être retardé par l'incertitude politique, notamment en Italie et au Royaume-Uni. Alors que les attentes à l'égard d'un retour à la normale des taux d'intérêt s'estompaient, les titres financiers peu sensibles aux taux d'intérêt (dont ceux des assureurs IARD et des bourses, entre autres) ont affiché des rendements supérieurs au rendement des titres des banques de la région.

Les titres financiers australiens ont figuré dans le peloton de tête à l'échelle mondiale, divers facteurs positifs soutenant le secteur, notamment : les conclusions de la commission royale, la réélection du gouvernement en place favorable au milieu des affaires et l'assouplissement, par la Reserve Bank of Australia, des politiques monétaires, et par l'Australian Prudential Regulation Authority, des règles encadrant le remboursement des emprunts hypothécaires.

Dans les pays émergents, les rendements des marchés financiers ont varié d'un pays à l'autre en fonction de la situation politique (réélection d'un gouvernement de coalition favorable aux affaires en Inde) et des politiques monétaires plus souples (en Asie).



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### *Revue du portefeuille*

Le FNB investit dans des titres financiers du monde entier dont les perspectives à long terme de croissance des bénéficiaires sont bonnes et qui offrent des rendements intéressants. Au premier semestre de 2019, la répartition géographique du FNB est demeurée concentrée principalement sur les marchés développés, entre 5 % et 10 % de la valeur liquidative étant investie dans les marchés émergents. Outre sa diversité géographique, le FNB profite d'une diversification au sein même du secteur des services financiers. La répartition parmi plus de dix sous-secteurs financiers du FNB est demeurée assez stable pendant l'année, la valeur liquidative étant investie à hauteur d'environ 40 % à 50 % dans des institutions de dépôt, de 15 % à 20 % dans la gestion de patrimoine et autres, de 10 % à 20 % dans le secteur de l'assurance et de 10 % à 20 % dans d'autres secteurs de services financiers, notamment les sociétés de développement commercial et les fiducies de placement immobilier (« FPI »). Le gestionnaire considère les FPI comme un sous-secteur des services financiers.

Le FNB a tiré parti de la diversité géographique et de la variété des sous-secteurs au cours de la période, les nouvelles propres à certaines sociétés (gestionnaires de fonds alternatifs annonçant le passage à des structures plus favorables aux investisseurs) et à certains sous-secteurs (réformes réglementaires favorables, tendances sectorielles, etc.) ayant permis à plusieurs titres de produire d'excellents rendements. Les pondérations attribuées aux sous-secteurs de la gestion du patrimoine, des FPI et des sociétés de développement commercial ont été favorables au FNB au cours d'une période moins favorable pour les banques.

Les États-Unis continuent d'être le pays qui obtient la plus grande pondération (~50 % de la valeur liquidative), suivis de l'Europe (~30 % de la valeur liquidative). Dans ces deux régions, le FNB investit dans un portefeuille diversifié composé de titres des secteurs des banques, de l'assurance et de la gestion de patrimoine, ainsi que d'autres secteurs de la finance. Cela lui a permis d'atténuer les répercussions négatives des tensions persistantes sur la scène politique et monétaire en Europe ainsi que l'incertitude généralisée à l'égard du commerce et de la croissance à l'échelle mondiale. L'Australie a contribué au rendement du FNB, le secteur financier de ce pays ayant profité d'un contexte favorable sur le plan de la réglementation et de la politique. Les placements du FNB sur les marchés émergents ont produit des gains au final pour le premier semestre, en particulier en Inde où la réélection du gouvernement sortant a été accueillie très favorablement par le marché, renforçant ainsi les perspectives de croissance économique soutenue et de réformes dans le pays. En dépit des inquiétudes du marché concernant le ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale, le rendement sous-jacent en termes de croissance du bénéfice par action a été très élevé dans le portefeuille du FNB.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. À la fin de juin, environ 50 % de l'exposition aux monnaies étrangères du FNB était couverte. Les couvertures de change sur le dollar américain ont été rétablies à la fin du premier semestre pour une première fois depuis le début de 2018, le dollar américain s'étant fortement apprécié par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire a maintenu ses couvertures de la livre sterling, l'incertitude entourant le Brexit continuant d'accroître le risque. Dans l'ensemble, la couverture de change a produit un résultat positif modeste pour le FNB au cours de la période.

### *Perspectives*

Même si les marchés continuent d'évaluer l'incidence éventuelle de l'incertitude économique actuelle alimentée par les politiques commerciales mondiales, le gestionnaire estime que les perspectives demeurent dans l'ensemble positives pour les titres financiers mondiaux, soutenues par une croissance prévue du produit intérieur brut mondial de plus de 3,0 % en 2019. Comme l'horizon ne laisse toujours entrevoir aucune menace importante en ce qui a trait à la qualité du crédit et à la lumière des bilans nettement plus solides, le gestionnaire s'attend à ce que le secteur des banques et des services financiers à l'échelle mondiale tire profit de la politique monétaire accommodante et du contexte réglementaire favorable pendant le reste de l'année.





## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le gestionnaire est d'avis que la stratégie, qui consiste à sélectionner des sociétés de services financiers dont les rendements attrayants sont soutenus par des perspectives de croissance durable ou en progression, fait en sorte que le FNB affiche un profil risque-rendement favorable et offre un potentiel de revenu.

Pour d'autres commentaires sur le secteur financier international, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse <http://hamiltonetfs.com/insights--commentary/>.

### ***Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables***

Pour le semestre clos le 30 juin 2019, le FNB a généré un résultat global brut de 8 807 298 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 762 553 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018. Le FNB a engagé des frais de gestion et engagé des charges d'exploitation totalisant 605 239 \$ (683 272 \$ en 2018), dont une tranche de 333 \$ (49 076 \$ en 2018) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 1 296 398 \$ (1 498 696 \$ en 2018) aux porteurs de parts.

### ***Présentation***

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### **Événements récents**

Outre ceux indiqués ci-dessous, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

### ***Changement de dénomination du FNB***

Après la clôture de la période, le FNB a été renommé FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton (auparavant FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital) avec prise d'effet le 7 août 2019. Le changement de dénomination n'a donné lieu à aucun changement aux objectifs et stratégies de placement du FNB.

### ***Incidence éventuelle des propositions législatives fiscales***

Selon une modification proposée à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) contenue dans des propositions législatives fiscales publiées le 30 juillet 2019, si elles étaient adoptées telles que proposées, à compter de sa prochaine année d'imposition, le FNB, s'il continue d'être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux fins de l'impôt tout au long de l'année, n'aurait pas le droit de demander une déduction dans le calcul de son revenu pour les montants de revenu qui sont attribués aux porteurs de parts qui rachètent leurs parts. De plus, à compter de sa première année d'imposition commençant le 20 mars 2020 ou après cette date, le FNB serait limité dans sa capacité de demander une déduction dans le calcul de son revenu pour les montants de gains en capital qui sont attribués aux porteurs de parts qui rachètent leurs parts.



---

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### ***Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs***

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 9) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 figurent aux états de la situation financière.





## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 6 février 2017. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Période <sup>1)</sup>	2019	2018	2017	2016
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	14,18	16,49	16,00	16,00 \$
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>				
Total des revenus	0,45	0,86	0,85	–
Total des charges	(0,15)	(0,34)	(0,34)	–
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,27)	(0,66)	0,31	–
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	2,00	(2,04)	0,02	–
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	2,03	(2,18)	0,84	–
<b>Distributions</b>				
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,33)	(0,46)	(0,38)	–
À partir des dividendes	–	(0,05)	(0,03)	–
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	(0,11)	–
Remboursement de capital	–	(0,24)	(0,20)	–
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	(0,33)	(0,75)	(0,72)	–
<b>Actif net à la clôture de la période (parts en \$ CA)<sup>4)</sup></b>	15,81	14,18	16,49	16,00 \$
<b>Actif net à la clôture de la période (parts en \$ US)<sup>1)4)</sup></b>	12,07	10,39	13,12	– \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Ratios et données supplémentaires**

<b>Période<sup>1)</sup></b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Total de la valeur liquidative (en milliers)	58 848	62 364	27 975	– \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	3 723	4 397	1 697	–
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	1,15 %	1,20 %	1,03 %	–
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup>	1,16 %	1,23 %	1,68 %	–
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,20 %	0,30 %	0,68 %	–
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	31,18 %	55,38 %	61,04 %	–
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en \$ CA)	15,81	14,18	16,49	16,00 \$
Cours de clôture (parts en \$ CA)	15,77	14,19	16,55	– \$
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en \$ US)	12,07	10,39	13,12	– \$
Cours de clôture (parts en \$ US)	12,07	10,40	13,15	– \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2019 et aux 31 décembre des exercices présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

<b>Marketing</b>	<b>Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit</b>	<b>Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge</b>
9 %	91 %	–

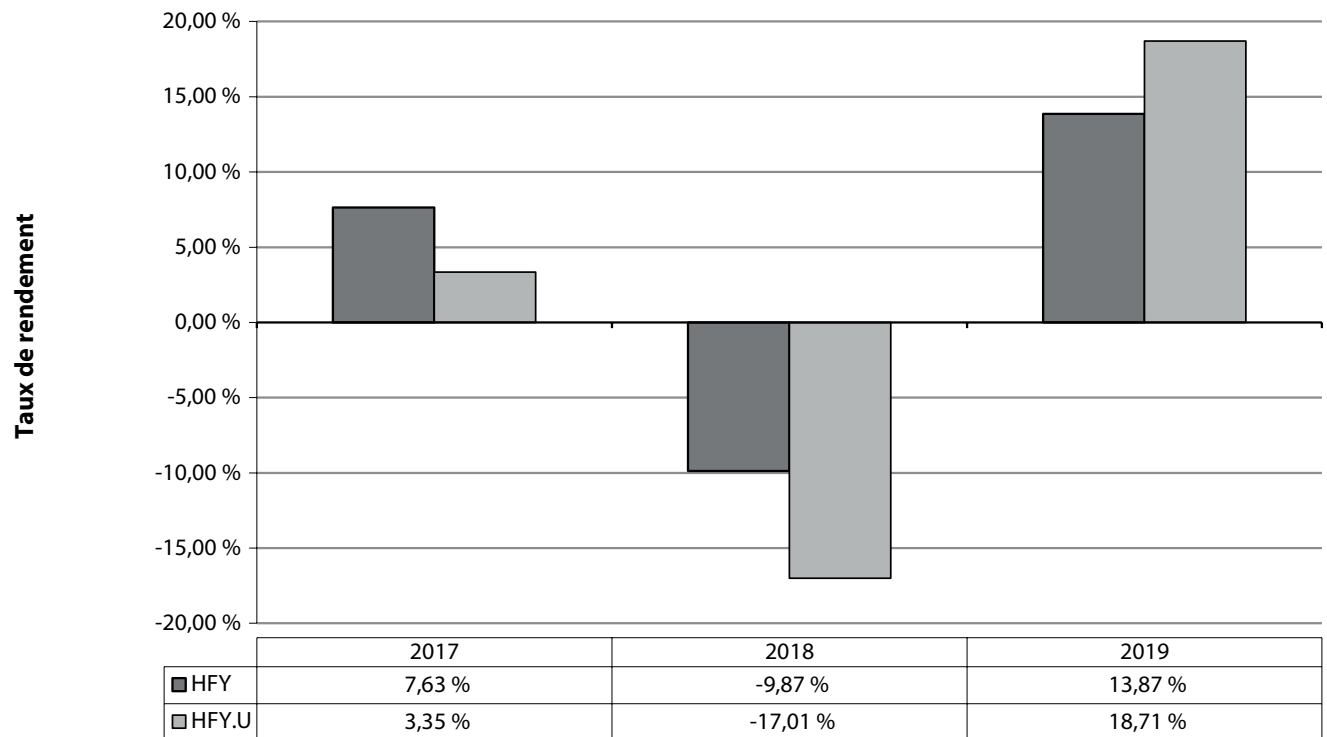


## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017.

**Sommaire du portefeuille de placements**

Au 30 juin 2019

<b>Composition de l'actif</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Actions mondiales	27 300 790 \$	46,39 %
Actions américaines	24 632 858	41,86 %
Actions canadiennes	6 548 059	11,13 %
Contrat à terme - couverture des devises*	120 585	0,20 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	526 001	0,89 %
Autres actifs, moins les passifs	(280 020)	-0,47 %
	<b>58 848 273 \$</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Composition des secteurs</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Services financiers	58 481 707 \$	99,38 %
Contrat à terme - couverture des devises*	120 585	0,20 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	526 001	0,89 %
Autres actifs, moins les passifs	(280 020)	-0,47 %
	<b>58 848 273 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 30 juin 2019

<b>25 principaux placements</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
HDFC Bank Ltd., CAAE	3,12 %
Ares Capital Corp.	3,09 %
Blackstone Group L.P. (The)	3,03 %
Zurich Insurance Group AG	3,03 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,01 %
PacWest Bancorp	2,89 %
DBS Group Holdings Ltd.	2,86 %
Apollo Global Management LLC	2,85 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,80 %
Umpqua Holdings Corp.	2,76 %
Main Street Capital Corp.	2,69 %
AllianceBernstein Holding L.P.	2,52 %
Westpac Banking Corp. Ltd.	2,34 %
Hercules Capital Inc.	2,34 %
Société Financière Manuvie	2,25 %
HSBC Holdings PLC	2,20 %
Banco Santander Chile, CAAE	2,01 %
Carlyle Group (The)	1,93 %
Industrial and Commercial Bank of China	1,92 %
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG, nom.	1,84 %
AGNC Investment Corp.	1,78 %
F.N.B. Corp.	1,74 %
Insurance Australia Group Ltd.	1,67 %
ICICI Bank Ltd., CAAE	1,65 %
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	1,63 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



### RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton (*auparavant FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital*) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Robert Wessel  
Administrateur  
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau  
Administratrice  
Hamilton Capital Partners Inc.

### AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

#### **Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.**

Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

Les auditeurs indépendants du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018

	2019	2018
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	526 001 \$	– \$
Placements	58 481 707	62 373 368
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	366 013	159 477
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	–	1 054 991
Actifs dérivés (note 3)	127 897	–
<b>Total des actifs</b>	<b>59 501 618</b>	<b>63 587 836</b>
<b>Passifs</b>		
Découvert bancaire	–	70 766
Frais de gestion à payer	45 458	51 851
Frais d'exploitation à payer	4 973	15 615
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	–	224 167
Distribution à payer	595 602	747 525
Passifs dérivés (note 3)	7 312	113 868
<b>Total des passifs</b>	<b>653 345</b>	<b>1 223 792</b>
<b>Total de l'actif net (note 2)</b>	<b>58 848 273 \$</b>	<b>62 364 044 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	3 722 512	4 397 207
Total de l'actif net par part (parts en \$ CA) (note 1)	15,81 \$	14,18 \$
Total de l'actif net par part (parts en \$ US) (note 1)	12,07 \$	10,39 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Robert Wessel  
AdministrateurJennifer Mersereau  
Administratrice

**États du résultat global** (non audité)

P Pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Produits</b>		
Revenu de dividendes	1 802 538 \$	1 625 697 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	396	112
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	4 802	2 705
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	(1 086 227)	(117 376)
Perte nette de change réalisée	(10 093)	(141 897)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	8 100 555	(608 388)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(4 673)	1 700
	<b>8 807 298</b>	<b>762 553</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	286 599	255 818
Honoraires d'audit	8 953	22 187
Honoraires du comité d'examen indépendant	2 060	2 793
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	34 324	39 065
Honoraires juridiques	957	38 989
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	10 514	7 256
Frais d'administration	13 742	15 850
Coûts de transaction	62 447	114 922
Retenues fiscales	185 476	185 751
Autres charges	167	641
	<b>605 239</b>	<b>683 272</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(333)	(49 076)
	<b>604 906</b>	<b>634 196</b>
<b>Augmentation de l'actif net pour la période</b>	<b>8 202 392 \$</b>	<b>128 357 \$</b>
Augmentation de l'actif net par part	2,03 \$	0,04 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Total de l'actif net à l'ouverture de la période</b>	62 364 044 \$	27 975 428 \$
<b>Augmentation de l'actif net</b>	8 202 392	128 357
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	1 968 429	42 682 449
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(12 394 797)	-
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	4 603	1 432
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(1 296 398)	(1 498 696)
<b>Total de l'actif net à la clôture de la période</b>	<b>58 848 273 \$</b>	<b>69 288 970 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net pour la période	8 202 392 \$	128 357 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	1 086 227	117 376
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	1 051 128	(89 683)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements et des dérivés	(8 100 555)	608 388
Variation nette de la moins-value latente de change	218	148
Achat de placements	(19 146 851)	(52 164 355)
Produit de la vente de placements	29 598 083	9 577 316
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(206 536)	(172 081)
Charges à payer	(17 035)	43 672
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>12 467 071</b>	<b>(41 950 862)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission de parts	1 968 429	42 682 449
Montant versé au rachat de parts	(12 394 797)	-
Distributions versées aux porteurs de parts	(1 443 718)	(1 025 983)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(11 870 086)</b>	<b>41 656 466</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b>		
	596 985	(294 396)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(218)	(148)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>(70 766)</b>	<b>605 336</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>526 001 \$</b>	<b>310 792 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	396 \$	112 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 410 526 \$	1 267 865 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2019

<b>Titre</b>	<b>Actions / Contrats</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>ACTIONS MONDIALES (46,39 %)</b>			
<b>Australie (7,22 %)</b>			
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	37 100	915 147 \$	962 204 \$
Insurance Australia Group Ltd.	129 200	948 615	981 144
National Australia Bank Ltd.	37 800	928 268	928 578
Westpac Banking Corp. Ltd.	52 800	1 318 303	1 376 671
		<u>4 110 333</u>	<u>4 248 597</u>
<b>Suisse (5,56 %)</b>			
Chubb Ltd.	4 400	809 672	848 688
Credit Suisse Group AG, nom.	40 700	914 580	639 071
Zurich Insurance Group AG	3 910	1 558 584	1 782 835
		<u>3 282 836</u>	<u>3 270 594</u>
<b>Inde (4,77 %)</b>			
HDFC Bank Ltd., CAAE	10 800	1 339 905	1 839 174
ICICI Bank Ltd., CAAE	58 800	723 519	969 449
		<u>2 063 424</u>	<u>2 808 623</u>
<b>Royaume-Uni (4,76 %)</b>			
HSBC Holdings PLC	118 600	1 432 329	1 295 665
Man Group PLC	329 500	942 264	853 752
St. James's Place Capital PLC	35 700	740 297	651 897
		<u>3 114 890</u>	<u>2 801 314</u>
<b>Allemagne (4,59 %)</b>			
Allianz AG, nom.	2 900	870 870	915 492
Deutsche Boerse AG	3 800	662 469	703 922
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG, nom.	3 300	1 083 349	1 084 519
		<u>2 616 688</u>	<u>2 703 933</u>
<b>Pays-Bas (4,03 %)</b>			
ASR Nederland NV	16 800	919 386	894 597
Euronext NV	8 900	728 999	881 980
Flow Traders	15 500	511 401	592 717
		<u>2 159 786</u>	<u>2 369 294</u>
<b>Espagne (3,96 %)</b>			
Banco de Sabadell SA	225 800	610 741	306 311
Banco Santander SA	149 083	1 048 943	905 863
CaixaBank SA	72 300	371 451	271 091
Merlin Properties Socimi SA	46 600	827 038	846 577
		<u>2 858 173</u>	<u>2 329 842</u>
<b>Singapour (2,86 %)</b>			
DBS Group Holdings Ltd.	66 900	1 796 806	1 680 951
<b>Chili (2,01 %)</b>			
Banco Santander Chile, CAAE	30 200	1 224 521	1 183 288

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2019

<b>Titre</b>	<b>Actions / Contrats</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
<b>Norvège (1,98 %)</b>			
DNB ASA	20 000	498 177	487 256
SpareBank 1 SR Bank ASA	42 700	637 690	681 073
		<u>1 135 867</u>	<u>1 168 329</u>
<b>Chine (1,92 %)</b>			
Industrial and Commercial Bank of China Ltd., cat. H	1 182 000	1 127 713	1 129 455
<b>Autriche (1,71 %)</b>			
Erste Group Bank AG	6 800	360 259	330 506
UNIQA Insurance Group AG	55 300	751 100	674 831
		<u>1 111 359</u>	<u>1 005 337</u>
<b>Italie (0,57 %)</b>			
Azimut Holding SPA	13 349	300 798	336 532
<b>France (0,45 %)</b>			
Société Générale SA	8 000	512 127	264 701
<b>TOTAL DES ACTIONS MONDIALES</b>		<b><u>27 415 321</u></b>	<b><u>27 300 790</u></b>
<b>ACTIONS AMÉRICAINES (41,86 %)</b>			
<b>Services financiers (41,86 %)</b>			
AGNC Investment Corp.	47 500	1 143 366	1 046 265
AllianceBernstein Holding L.P.	38 100	1 036 510	1 482 845
Annaly Capital Management Inc.	70 700	974 739	845 303
Apollo Global Management LLC, cat. A	37 400	1 355 719	1 679 917
Ares Capital Corp.	77 500	1 634 530	1 820 733
AvalonBay Communities Inc.	2 900	774 968	771 616
BlackRock Inc.	800	413 056	491 657
Blackstone Group L.P. (The)	30 700	1 155 936	1 785 825
Carlyle Group (The)	38 400	931 531	1 136 983
Citizens Financial Group Inc.	17 100	911 932	791 827
Community Healthcare Trust Inc.	6 600	318 339	340 622
F.N.B. Corp.	66 500	1 176 102	1 024 991
Fidelity National Financial Inc.	13 900	652 895	733 571
Hercules Capital Inc.	81 900	1 370 422	1 374 972
IBERIABANK Corp.	6 100	608 319	605 909
JPMorgan Chase & Co.	4 500	627 265	658 835
Lazard Ltd., cat. A	19 900	1 221 075	896 205
Main Street Capital Corp.	29 400	1 400 870	1 583 152
MGM Growth Properties LLC	20 300	727 056	814 795
Moelis & Co., cat. A	15 800	1 023 199	723 147
PacWest Bancorp	33 400	2 032 181	1 698 384
Prosperity Bancshares Inc.	3 500	318 326	302 735

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2019

<b>Titre</b>	<b>Actions / Contrats</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
Simon Property Group Inc.	1 900	417 156	397 506
Umpqua Holdings Corp.	74 800	1 999 686	1 625 063
		<u>24 225 178</u>	<u>24 632 858</u>
<b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>		<b><u>24 225 178</u></b>	<b><u>24 632 858</u></b>
<b>ACTIONS CANADIENNES (11,13 %)</b>			
<b>Services financiers (11,13 %)</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse	23 400	1 802 804	1 645 956
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 200	1 886 782	1 771 256
Société Financière Manuvie	55 700	1 394 955	1 325 660
Banque Nationale du Canada	15 300	959 004	951 813
Banque Royale du Canada	8 200	828 732	853 374
		<u>6 872 277</u>	<u>6 548 059</u>
<b>TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES</b>		<b><u>6 872 277</u></b>	<b><u>6 548 059</u></b>
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,20 %)</b>			
<b>Contrats de change à terme (0,20 %)</b>			
Contrat de change à terme visant l'achat de 9 031 824 \$ CA pour 6 000 000 € échéant le 30 août 2019		–	64 736
Contrat de change à terme visant l'achat de 7 235 195 \$ CA pour 5 500 000 \$ US échéant le 30 août 2019		–	41 081
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 770 566 \$ CA pour 1 650 000 £ échéant le 30 août 2019		–	22 080
Contrat de change à terme visant l'achat de 4 224 852 \$ CA pour 4 600 000 \$ AU échéant le 30 août 2019		–	(7 312)
		<u>–</u>	<u>120 585</u>
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>		<b><u>–</u></b>	<b><u>120 585</u></b>
Coûts de transaction		<u>(78 586)</u>	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,58 %)</b>		<b><u>58 434 190 \$</u></b>	<b><u>58 602 292 \$</u></b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,89 %)</b>			526 001
<b>Autres actifs, moins les passifs (-0,47 %)</b>			(280 020)
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b><u>58 848 273 \$</u></b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)



**Notes afférentes aux états financiers** (non audité)

30 juin 2019

**1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton (*auparavant FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital*) (« HFY » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 15 janvier 2016. Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et en dollars américains (les « parts en \$ US ») sous les symboles HFY et HFY.U, respectivement. Les parts en \$ US ne constituent pas une catégorie distincte de parts du FNB; elles représentent la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change \$ CA/\$ US en vigueur. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFY est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers mondiales un rendement à long terme qui consiste en un revenu régulier de dividendes et de distributions avec une croissance modérée du capital à long terme, notamment des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. Le FNB investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés financières situées dans divers pays.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

**Changement de dénomination du FNB**

Après la clôture de la période, le FNB a été renommé FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton (*auparavant FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital*) avec prise d'effet le 7 août 2019. Le changement de dénomination n'a donné lieu à aucun changement aux objectifs et stratégies de placement du FNB.

**2. BASE D'ÉTABLISSEMENT****i) Déclaration de conformité**

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 12 août 2019.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

**ii) Base d'évaluation**

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

**iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

**a) Instruments financiers****i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement**

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : « évalué au coût amorti », « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « à la juste valeur par le biais du résultat net ». L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres du capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- Passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

**ii) Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

**iii) Compensation**

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

**iv) Instruments spécifiques****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

**Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

**Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

**f) Transactions des porteurs de parts**

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

**g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)**

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

**h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

**i) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

**4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS**

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

**5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

**a) Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

**i) Risque de change**

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux qui suivent indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

<b>30 juin 2019</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b>	<b>Total</b>	<b>Incidence sur la valeur liquidative</b>
<b>Monnaie</b>	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	4 306	(4 232)	74	1
Livre sterling	2 817	(2 748)	69	1
Couronne danoise	1	–	1	–
Euro	9 052	(8 967)	85	1
Dollar de Hong Kong	1 180	–	1 180	12
Couronne norvégienne	1 171	–	1 171	12
Zloty polonais	2	–	2	–
Dollar de Singapour	1 681	–	1 681	17
Couronne suédoise	15	–	15	–
Franc suisse	2 470	–	2 470	25
Dollar américain	29 603	(7 194)	22 409	224
Total	52 298	(23 141)	29 157	293
En pourcentage de la valeur liquidative	88,9 %	-39,3 %	49,6 %	0,5 %

<b>31 décembre 2018</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b>	<b>Total</b>	<b>Incidence sur la valeur liquidative</b>
<b>Monnaie</b>	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	3 060	–	3 060	31
Livre sterling	3 417	(3 468)	(51)	(1)
Couronne danoise	1	–	1	–
Euro	17 017	(16 636)	381	4
Dollar de Hong Kong	1 152	–	1 152	12
Couronne norvégienne	602	–	602	6
Zloty polonais	2	–	2	–
Dollar de Singapour	1 854	–	1 854	19
Couronne suédoise	16	–	16	–
Franc suisse	3 078	–	3 078	31
Dollar américain	28 308	(833)	27 475	275
Total	58 507	(20 937)	37 570	377
En pourcentage de la valeur liquidative	93,8 %	-33,6 %	60,2 %	0,6 %



**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

**ii) Risque de taux d'intérêt**

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

**iii) Autre risque lié au marché**

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2019	31 décembre 2018
Indice MSCI Monde	413 313 \$	428 906 \$

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

**6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2019 et du 31 décembre 2018 :

	30 juin 2019			31 décembre 2018		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Actions	58 481 707	–	–	62 373 368	–	–
Contrats de change à terme	–	127 897	–	–	–	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>58 481 707</b>	<b>127 897</b>	<b>–</b>	<b>62 373 368</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Contrats de change à terme	–	(7 312)	–	–	(113 868)	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>(7 312)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(113 868)</b>	<b>–</b>
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>58 481 707</b>	<b>120 585</b>	<b>–</b>	<b>62 373 368</b>	<b>(113 868)</b>	<b>–</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2019 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

(le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2019	4 491 749 \$	4 744 249 \$
31 décembre 2018	1 826 429 \$	1 961 279 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2019	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2018	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	8 305 \$		5 025 \$	
Retenues fiscales	(918)	11,05 %	(863)	17,17 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(2 585)	31,13 %	(1 457)	29,00 %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>4 802 \$</b>	<b>57,82 %</b>	<b>2 705 \$</b>	<b>53,83 %</b>

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 16 h (heure de l'Est) le jour ouvrable précédant la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2019	4 397 207	125 305	(800 000)	3 722 512	4 043 946
2018	1 696 890	2 525 085	–	4 221 975	3 314 613

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

**9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES****Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

**Autres charges**

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

**10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018 sont les suivants :

Périodes closes les	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2019	62 447 \$	19 500 \$	néant \$
30 juin 2018	114 922 \$	31 200 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2018, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
327 803 \$	–	–

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

**13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2019	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	127 897	–	127 897	(7 312)	–	120 585
Passifs dérivés	(7 312)	–	(7 312)	7 312	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2018	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	–	–	–	–	–	–
Passifs dérivés	(113 868)	–	(113 868)	–	–	(113 868)

**14. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS**

Certaines informations figurant dans les états financiers comparatifs ou dans les notes afférentes aux états financiers de 2018 ont été reclassées pour qu'elles soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2019.



Gestionnaire

**Hamilton Capital Partners Inc.**

55, rue York, bureau 1202

Toronto (Ontario)

M5J 1R7

Tél. : 416-941-9888

[www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)

Auditeurs

**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

**Société de fiducie CIBC Mellon Trust**

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des  
registres et agent des transferts

**Fiducie TSX**

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

The logo consists of the letters 'HFY' in a large, bold, white, sans-serif font, centered within a dark red square background.

FNB RENDEMENT DE  
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES  
MONDIALES HAMILTON

Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto (Ontario) M5J 1R7

416.941.9888 | [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)